

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
6131° 28 mai 2009	Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (du 14 au 21 mai 2009)	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité présentant le mandat défini pour la mission (S/2009/243) Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria (S/2009/303)		Costa Rica, États-Unis, France, Ouganda, Royaume-Uni

41. Exposés

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil a entendu un certain nombre d'exposés qui n'ont pas été explicitement liés à un point inscrit à son ordre du jour. Ils ont été présentés au titre de divers points uniques de l'ordre du jour et sont regroupés ici pour des raisons de commodité.

Durant la période considérée, le Conseil a tenu six séances au titre d'un point intitulé « exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité », au cours desquelles les présidents des comités des sanctions, des comités de lutte contre le terrorisme et des groupes de travail ont fourni au Conseil une vue d'ensemble de leurs travaux.

A. Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séances : exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
5886° 6 mai 2008	Article 37 9 États Membres ^a	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
6015° 12 novembre 2008	Article 37 6 États Membres ^b	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
6043° 15 décembre 2008		Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité créé par la résolution 1718 (2006), Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, Président du Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et du Comité créé par la résolution 1737 (2006), Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure
6128° 26 mai 2009	Article 37 15 États Membres ^c	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Président par intérim du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)

<i>Séance et date</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
6217 ^c 13 novembre 2009	Article 37 14 États Membres ^d	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Président par intérim du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
6238 ^c 14 décembre 2009		Président du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) et du Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), Président du Comité créé par la résolution 1518 (2003) et du Comité créé par la résolution 1636 (2005)

^a Australie, Cuba, Inde, Israël, Japon, Qatar, République arabe syrienne, Slovénie (au nom de l'Union européenne) et Venezuela (République bolivarienne du).

^b Australie, Cuba, Israël, Japon, Suisse et Venezuela (République bolivarienne du).

^c Argentine, Australie, Brésil, Cuba, Israël, Liechtenstein, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République tchèque (au nom de l'Union européenne), Suisse et Venezuela (République bolivarienne du).

^d Australie, Brésil, Colombie, Cuba, Espagne, Inde, Iran (République islamique d'), Liechtenstein, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (au nom du groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées), République arabe syrienne, Suède (au nom de l'Union européenne), Suisse et Venezuela (République bolivarienne du).

B. Autres exposés

Au cours de la période considérée, le Conseil a également entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que deux exposés à huis clos du Président de la Cour internationale de Justice⁷⁵³.

25 février 2008 : Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Le 25 février 2008, à sa 5845^e séance, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a fait un exposé sur sa visite au Kenya du 8 au 10 février, après la vague de violence qui avait suivi les élections dans ce pays. Pendant sa visite, le Secrétaire général adjoint a rencontré des membres du gouvernement et de l'opposition et s'est rendu dans des camps de réfugiés. Dans son exposé, il a abordé les questions des personnes déplacées, des divisions ethniques au sein de la société kenyane et des conditions d'extrême insécurité, notamment pour les femmes et les enfants. L'ensemble de ces facteurs présentait des défis extrêmes pour la communauté

humanitaire. Il a souligné qu'il fallait un dispositif pour contraindre les auteurs de violences à assumer la responsabilité de leurs actes et pour faciliter un engagement actif de l'ONU. Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint a transmis à la communauté des donateurs les inquiétudes des organismes humanitaires concernant l'insuffisance des financements et a annoncé un prochain réexamen du plan d'action humanitaire d'urgence. Pour finir, il a souligné que, faute d'un règlement rapide de la crise politique par le Gouvernement kenyan, une nouvelle explosion de violence était hautement probable.

26 septembre 2008 et 27 février 2009 : Exposés du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

À la 5982^e séance, le 26 septembre 2008, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a fait au Conseil un exposé sur les domaines de coopération entre l'ONU et l'OSCE, en mettant l'accent sur les trois difficultés régionales que l'ONU et l'OSCE avaient en commun. S'agissant du conflit entre la Fédération de Russie et la Géorgie en août 2008, il a proposé de créer, comme suite à l'accord de cessez-le-feu, une nouvelle plate-forme internationale dotée de l'autorité et des ressources nécessaires pour régler les conflits, ajoutant qu'une telle plate-forme pouvait être convoquée par l'ONU, l'OSCE et l'Union européenne, avec les principaux protagonistes. Il s'est félicité de l'étroite coopération

⁷⁵³ 6002^e séance, tenue le 28 octobre 2008, et 6208^e séance, tenue le 29 octobre 2009.

entre l'ONU et l'OSCE dans deux autres domaines, le Kosovo et l'Afghanistan, par le biais de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

À la 6088^e séance, le 27 février 2009, la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a exposé au Conseil les priorités de la présidence grecque de l'OSCE pour 2009. Les objectifs visaient à une plus grande participation de l'OSCE en Géorgie et à la prise en compte des questions humanitaires. Au Kosovo, l'OSCE avait l'intention de poursuivre l'exécution du mandat de sa Mission et le rôle crucial qu'elle assurait dans la mise sur pied des institutions ainsi que dans l'offre d'appui aux communautés. En Afghanistan, l'OSCE contribuerait davantage à la gestion de la sécurité aux frontières. Par ailleurs, la Présidente a noté l'expansion du programme de l'OSCE pour y prendre en compte la migration, les changements climatiques et les questions de sécurité énergétique. Y étaient également incluses les questions de l'égalité entre les sexes et de la primauté du droit. Pour conclure, elle a rappelé que la première rencontre multilatérale de haut niveau pour un nouveau dialogue sur la sécurité en Europe avait eu lieu au sein de l'OSCE, ce qui confirmait que cette organisation était une instance particulièrement bien placée pour faciliter le dialogue sur la sécurité.

8 janvier 2009 : Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa 6062^e séance, le 8 janvier 2009, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a fait un exposé au Conseil dans lequel il l'a informé des efforts déployés par le HCR pour faciliter le retour des personnes déplacées qui avaient fui des conflits interdépendants, aussi bien au Moyen-Orient, notamment en Afghanistan, en Iraq et dans la bande de Gaza, que dans la corne de l'Afrique, notamment au Soudan et en Somalie. Il a expliqué qu'en dehors des conflits, les déplacements avaient d'autres causes telles que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les épisodes de sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et la récession économique mondiale actuelle. Comme il n'existait pas de cadre juridique prévoyant la situation des personnes déplacées, le Haut-Commissaire a souligné qu'il fallait examiner les modalités possibles de réponse collective pour faire face à ces nouvelles formes de déplacements forcés. Certes, les missions de consolidation de la paix avaient facilité le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tout particulièrement en appuyant le retour volontaire et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, mais ces processus avaient souvent été entravés par l'incapacité de résoudre les problèmes de propriété foncière non encore réglés. La manière la plus efficace de faire face à cette question des déplacements forcés, a-t-il dit, était la prévention – qui était, à son avis, l'élément le plus important de la responsabilité de protéger.

Séances : autres exposés

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
5845 ^e 25 février 2008		Article 39 Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
5982 ^e 26 septembre 2008	Lettre datée du 4 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/594)	Article 39 Président en exercice de l'OSCE (Ministre des affaires étrangères de la Finlande)	7 membres du Conseil ^a , Président en exercice de l'OSCE

**Partie I : Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>
6062 ^c 8 janvier 2009		Article 39 Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Tous les membres du Conseil, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
6088 ^c 27 février 2009		Article 39 Présidente en exercice de l'OSCE (Ministre des affaires étrangères de la Grèce)	10 membres du Conseil ^b , Présidente en exercice de l'OSCE

^a Belgique, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France (Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'homme), Italie et Royaume-Uni.

^b Autriche, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Ouganda, Royaume-Uni et Turquie

